



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## location

Question écrite n° 58014

### Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement et à la ville sur l'indice du coût de la construction de l'INSEE sur lequel se fondent les propriétaires de logements destinés à la location pour revaloriser, chaque année, les loyers. En effet, la parution du dernier indice fait apparaître une variation annuelle de la moyenne associée de 4,48 % alors que sur la même période l'indice INSEE des prix à la consommation variait de 1,85 %. On constate ainsi qu'en quatre ans l'indice du coût de la construction a augmenté de 15 %, soit plus du double de celui des prix à la consommation (6,82 %). C'est pourquoi il lui demande si un autre mode de calcul, plus proche de l'inflation, ne pourrait être envisagé pour enrayer cette progression des loyers pénalisante pour les jeunes ménages et les foyers les plus modestes.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement consulte les partenaires du logement, et notamment les associations de locataires et les associations de propriétaires, pour étudier la possibilité de réformer l'indice du coût de la construction. Cet indice, qui sert de référence à l'évolution des loyers dans le parc privé, peut, en effet, présenter des fluctuations importantes sur de courtes périodes, alors qu'il évolue globalement comme l'inflation sur de longues périodes. Une nouvelle formule qui prendrait mieux en compte les coûts de l'immobilier est actuellement à l'étude. Le projet de loi Habitat pour tous, dont l'examen est prévu au printemps en conseil des ministres, proposera une solution qui pourrait consister à lisser les évolutions de l'indice du coût de la construction autour de celles de l'inflation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58014

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement et ville

**Ministère attributaire :** logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2005, page 1553

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4673